



# LIGNES DIRECTRICES SUR LA SANTÉ MENTALE POUR LES GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

# RÉSUMÉ

- Les sportifs de haut niveau ont souvent à faire face à des problèmes de santé mentale, avec des chiffres comparables à ceux du grand public. Selon une recherche, 34 % des athlètes de haut niveau et 26 % des anciens athlètes ont éprouvé des symptômes d'anxiété ou de dépression<sup>i</sup>.
- L'impact des problèmes de santé mentale auprès des athlètes est variable, allant de léger à sévère et incapacitant. Cet impact peut notamment induire une réduction des performances, une augmentation du risque de blessure, un ralentissement de la récupération après une blessure, mais aussi avoir des conséquences négatives sur la qualité de vie.
- Chaque athlète dispose du « droit humain de jouir du meilleur état de santé physique et mentale possible. Un droit qui implique des environnements sûrs pour les entraînements et les compétitions<sup>ii</sup> » et **les professionnels de santé ont un devoir de protection<sup>iii</sup>, en accordant la priorité à des interventions efficaces et précoces pour faire face aux problèmes de santé mentale, améliorer la santé générale, favoriser des performances durables, et réduire les risques de crises de santé mentale.**
- Les organisations sportives doivent s'efforcer d'élaborer des systèmes interdisciplinaires de soutien à la santé mentale, incluant notamment l'accès à des professionnels de la santé mentale, des services de conseil, et l'éducation des athlètes et du personnel dans le but de réduire la stigmatisation. Des efforts doivent également porter sur la création d'environnements optimaux pour l'entraînement, le repos, les déplacements et les compétitions des athlètes afin de gérer au mieux les potentiels facteurs de stress.
- Malgré ces efforts, des situations d'urgence pourront toujours se produire et devront faire l'objet d'une planification appropriée, car elles représentent un risque important et exigent une réaction immédiate<sup>iv</sup>. Les organisations doivent disposer de plans d'action en cas d'urgence touchant à la santé mentale, définissant clairement ce qu'est une crise, quelle personne est la mieux qualifiée pour la traiter et qui prévenir, tout en traitant des questions éthiques telles que la confidentialité.

## Définitions<sup>v</sup>

### Problème de santé mentale :

toute pensée, tout sentiment, tout comportement et/ou tout symptôme psychosomatique négatif réduisant l'état normal de pleine santé mentale d'un athlète, indépendamment de sa cause ou de ses conséquences sur la pratique ou les performances sportives de l'athlète ou du fait que l'athlète sollicite une prise en charge médicale. Les problèmes de santé mentale couvrent un large spectre de sévérité, allant de symptômes mineurs jusqu'aux troubles mentaux sévères.

### Symptômes de problèmes de santé mentale :

toute pensée, tout sentiment, tout comportement et/ou tout symptôme psychosomatique négatif pouvant entraîner une détresse subjective ou des incapacités fonctionnelles dans la vie quotidienne, professionnelle et/ou sportive.

### Troubles de santé mentale :

syndromes caractérisés par des désordres significatifs sur le plan clinique affectant la cognition, la régulation émotionnelle ou le comportement d'une personne, reflétant un dysfonctionnement des processus psychologiques, biologiques ou développementaux sur lesquels repose le fonctionnement mental et comportemental. Ces désordres sont généralement associés à une détresse ou à une déficience au niveau personnel, social, éducatif, professionnel ou tout autre domaine clé de fonctionnement d'une personne, et sont diagnostiqués conformément aux critères cliniques existants, à l'exemple du DSM-5-TR.

### Maladie mentale :

un trouble de santé mentale.

# OBJECTIF DES DIRECTIVES DU CIO POUR LA SANTÉ MENTALE LORS DES GRANDS ÉVÉNEMENTS SPORTIFS

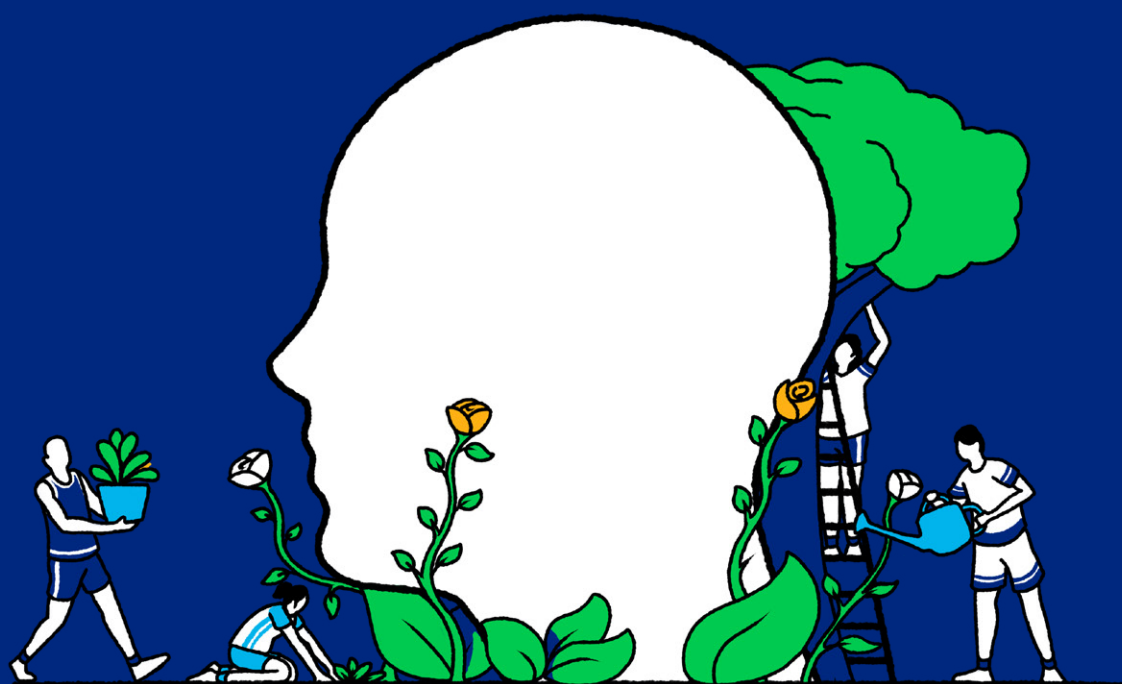
Le présent document a été créé dans le but de fournir des directives et des normes homogènes pour la planification et la réalisation des mesures relatives à la santé mentale des athlètes et de leur entourage devant être mises en œuvre lors des grands événements sportifs. En accordant la priorité au bien-être psychologique des athlètes et de leur entourage, le plan envoie un message clair : les athlètes ont droit à une bonne santé mentale. Outre ce message, le plan vise également à limiter l'impact des troubles de santé mentale déjà présents et des autres défis associés, à améliorer la sécurité générale et la réussite des grands événements sportifs.

## Applications

Ces directives ont été élaborées dans le but de fournir un modèle aux organisateurs d'événements multisports, aux Comités Nationaux Olympiques (CNO) et aux fédérations nationales, aux comités d'organisation locaux et aux Fédérations Internationales (FI) afin de leur permettre de proposer des services de santé mentale sûrs, complets, efficaces et efficaces lors des événements qu'ils organisent.

Les organisateurs d'événements multisports, les CNO, les fédérations nationales, les comités d'organisation locaux et les FI peuvent adapter et personnaliser ces directives en fonction des risques de santé spécifiques à chaque sport, de l'âge des athlètes participants, de la taille de l'événement et de son emplacement géographique.

# 1. AVANT L'ÉVÉNEMENT



Afin de favoriser la confiance et l'autonomie nécessaires pour concourir aux plus hauts niveaux et de réduire le niveau de peur associé aux compétitions, les athlètes doivent évoluer dans des environnements sportifs au sein desquels ils se sentent physiquement en sécurité et à l'abri de toute forme de harcèlement et d'abus (que ce soit d'ordre psychologique, physique, sexuel ou sous forme de négligence), et où ils se sentent à l'aise pour évoquer leurs problèmes et chercher de l'aide.

Avant une compétition, il convient de se pencher sur les points suivants :

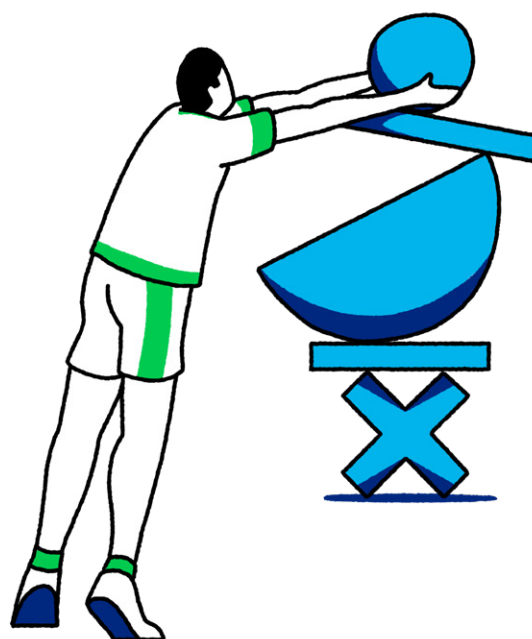
#### a. Formation et éducation :

Il est grandement recommandé aux membres des équipes de prise en charge médicale des organisateurs d'événements multisports, des comités d'organisation locaux, des CNO et des FI de disposer de robustes programmes de prévention et d'éducation, traitant notamment de la sensibilisation aux problèmes communs de santé mentale, des techniques d'intervention en cas de crise et de la sensibilisation aux réalités culturelles. Ces programmes doivent être au bénéfice des athlètes, de leur entourage, ainsi que de tous les officiels sportifs, y compris les juges et les arbitres<sup>vi</sup>.

À cette fin, le CIO a élaboré plusieurs outils et initiatives, notamment :

- la [Boîte à outils du CIO sur la santé mentale des athlètes de haut niveau](#). Un guide pour l'élaboration et la mise en œuvre d'initiatives relatives à la protection et à la promotion de la santé mentale et du bien-être des athlètes de haut niveau.
- le [Diplôme du CIO en santé mentale dans le sport de haut niveau](#). Un programme d'un an adressé aux médecins du sport et autres médecins travaillant avec des athlètes, ainsi que les praticiens habilités et qualifiés pour fournir des services de santé mentale (p.ex. psychologues du conseil ou cliniciens, travailleurs sociaux en milieu hospitalier, conseillers habilités en santé mentale, infirmiers psychiatriques).

- le [Certificat du CIO en santé mentale dans le sport de haut niveau](#). Un programme de trois mois pour les athlètes, les entraîneurs et les autres membres de l'entourage des athlètes afin d'améliorer leur compréhension de la santé mentale.
- les premiers secours forment une composante clé de tout [Plan d'action d'urgence de santé mentale](#) (PAUSM). Les coachs, entraîneurs, médecins d'équipe, nutritionnistes/diététiciens, physiothérapeutes, psychologues du sport, membres de la famille, coéquipiers, agents/managers et membres du personnel d'administration bénéficieraient d'une formation leur permettant d'identifier si une prise en charge médicale immédiate est nécessaire (p.ex. se rendre aux urgences). Cette formation devrait notamment traiter d'écoute active, de capacité à offrir du réconfort, à répondre aux besoins de base et à accompagner les personnes vers les ressources appropriées.



## b. Allocation de ressources :

pour qu'un événement soit bien planifié, une équipe de soutien multidisciplinaire sachant comment réagir en cas d'incident et vers quelles ressources se tourner doit être mise en place. Il est considéré comme de bonnes pratiques :

- Pour les FI : de veiller à ce que leurs comités médicaux comptent un expert en matière de santé mentale. Par expert, on entend notamment un psychologue du sport ou clinicien, un psychiatre ou un médecin du sport formé la santé mentale des athlètes.
- Pour les CNO, les fédérations nationales et les FI : de nommer un point de contact consacré à la santé mentale au sein de l'équipe de soutien de l'événement.
- Pour les comités d'organisation locaux : de veiller à ce que les CNO, les FI et les fédérations nationales soient dotés de l'expertise nécessaire en matière de santé mentale lors de la planification des services médicaux et soient au fait des services locaux (notamment les services d'urgence les plus proches, les établissements dédiés, et les services officiels locaux) mais aussi de la réglementation locale en matière de santé mentale.
- Pour les CNO, les fédérations nationales et les FI : de définir dans un [Plan d'action d'urgence](#) les tâches des différentes parties prenantes, notamment des officiels, du personnel médical, du personnel de sécurité, des volontaires et des agences locales de santé mentale. Les responsabilités peuvent inclure l'évaluation initiale, l'intervention en cas de crise, la coordination de la prise en charge et les soins de suivi.
- Pour les CNO et les fédérations nationales : de garantir que des ressources suffisantes sont disponibles pour permettre des interventions touchant à la santé mentale aussi bien pendant la période d'entraînement que pendant l'événement sportif. Ces ressources sont notamment humaines, allant des services de soutien aux athlètes (p.ex. par le biais d'une [accréditation de "responsable bien-être"](#) ou d'accompagnateurs d'enfant) qu'à [l'accès prioritaire à des psychologues cliniciens, des équipements et des établissements spécialisés](#).

## c. Considérations relatives aux voyages et aux calendriers<sup>vii</sup>

**Pour les CNO, les fédérations nationales et les FI, tenir compte des points suivants :**

- Laisser le temps nécessaire à l'adaptation après un voyage pour se rendre à un événement et pour récupérer de la fatigue associée
- Organiser un calendrier approprié pour les sessions d'entraînements afin de permettre une récupération et un sommeil adéquats
- Laisser du temps pour la récupération après les entraînements et la compétition.



#### d. Communication et médias

Une pression extérieure intense, notamment [l'image inappropriée pouvant être renvoyée par les médias](#), peut exacerber les symptômes des personnes souffrant de problèmes de santé mentale.

Tenir compte des points suivants :

- Pour les CNO, les fédérations nationales et les FI : formations adressées aux médias sur la sensibilité, l'empathie et les préjugés implicites.

À l'instar des mesures de protection mises en œuvre après une blessure physique, il conviendrait de réfléchir au délai et à la pertinence des interactions des médias avec les athlètes avant, pendant et après une compétition<sup>viii</sup>. Tenir compte des points suivants :

- Pour les CNO, les fédérations nationales et les FI : définir des directives claires visant à garantir le respect de la santé mentale des athlètes en ce qui touche aux interactions avec les médias (p.ex. dispense de participation aux entretiens avec les médias et des communications obligatoires imposées par les parrainages).
- Pour les CNO et les fédérations nationales : donner aux athlètes des indications formelles sur la marche à suivre pour s'engager de manière proactive dans des interactions plus positives avec les médias.
- Pour les CNO et les fédérations nationales : inclure des informations pertinentes dans les communications adressées aux athlètes avant l'événement sur la manière d'accéder rapidement au soutien nécessaire en cas de problème de santé mentale.

#### e. Identification et évaluation des risques :

Pour les CNO, les fédérations nationales et les FI : surveiller et/ou dépister les problèmes de santé mentale permet d'intervenir plus rapidement et d'obtenir de meilleurs résultats sur le plan de la santé (et des performances). Ce point peut être mis en œuvre en utilisant l'un des trois outils élaborés par le CIO :

- Dépistage périodique avec le [IOC SMHAT-1](#)
- Rapports sur le suivi longitudinal des athlètes
- Rapports sur le suivi longitudinal des médecins

Le [type d'outil mis en œuvre](#) doit être en adéquation avec les ressources disponibles et le contexte spécifique à chaque sport. Toute information collectée doit être protégée en appliquant les mesures appropriées en matière de protection des données de santé et en respectant les protocoles de confidentialité. Les interventions peuvent être adaptées pour répondre aux besoins uniques des athlètes en matière de santé, notamment en ce qui concerne les plans de contingence pour le soutien à la santé mentale durant certains événements. La surveillance de la santé mentale vise en premier lieu à s'assurer que les inquiétudes sont identifiées et traitées – et non pas à exercer une quelconque influence sur la sélection des membres d'une équipe ou la participation à un événement.



## 2. DURANT L'ÉVÉNEMENT





### Services et ressources de soutien psychologiques lors des événements

Il conviendra de tenir compte des facteurs suivants :

- Soutien équitable : les services et les ressources doivent être élaborés de sorte que les athlètes aient un accès égal aux ressources de santé mentale (informations et services), conformément à leur droit.

Tenir compte des points suivants :

- Proposer une signalétique, une sensibilisation et des services d'éducation dans les langues appropriées selon l'événement et adaptés aux nuances culturelles.

**Barrières et obstacles à l'accès :**  
les services et les ressources doivent être conçus de sorte à lutter contre la stigmatisation pour que les personnes souffrant de problèmes de santé mentale ne se sentent pas jugées, rejetées ou marginalisées. Il est essentiel de promouvoir une culture d'ouverture et d'acceptation en ce qui concerne la santé mentale, en encourageant les athlètes et le personnel à se faire aider lorsque cela est nécessaire.

Tenir compte des points suivants :

- Des programmes de sensibilisation en temps utile pour les publics cibles lors des événements (p.ex. chefs de mission et médecins-chefs)
- Programmes d'apprentissage entre pairs et communautés de pratique
- Campagnes promotionnelles mettant en avant les services de santé mentale
- Accords de confidentialité et communication claire sur les pratiques relatives à la vie privée.

**Continuum de la santé mentale :** la santé mentale s'inscrit dans un continuum comportant d'un côté des « flow de performance élevée » ou de « zone » (associés au plein potentiel sportif) et de l'autre les symptômes et troubles de la santé mentale. Des services doivent être mis en place pour répondre aux besoins des expériences acquises sur l'ensemble du continuum.



Pendant les événements, pour les athlètes cherchant à atteindre une performance élevée ou à gérer le stress, voire la détresse, associés à l'événement, tenir compte des points suivants :

**Pour les organisateurs d'événements multisports, les FI et les comités d'organisation locaux : proposer une [zone de « fitness mental »](#) soigneusement pensée comprenant :**

- un espace calme et paisible spécialement conçu pour le repos, la relaxation et la récupération
- des supports éducatifs pour déstigmatiser le fait d'avoir besoin d'aide
- une zone sécurisée pour les conversations confidentielles avec du personnel qualifié, dans le but de banaliser les conversations sur la santé mentale
- des fournitures dans cet espace permettant de se concentrer et de se préparer mentalement, et d'optimiser les performances sportives
- une communication amicale et accessible pour rendre l'espace plus facile à aborder.

**Pour les athlètes et les membres de l'entourage traversant ou exprimant un problème urgent sur le plan de la santé mentale, tenir compte des points suivants :**

- Pour les organisateurs d'événements multisports, les FI et les comités d'organisation locaux : fournir une expertise sur la santé mentale dans le contexte sportif, avec une expérience tenant compte de la violence ou du traumatisme au sein du centre médical
- Les services de santé mentale assurés dans le centre médical doivent être adaptés à chaque événement et permettre de rencontrer un expert en santé mentale, par exemple un psychiatre.

- En dehors des heures d'ouverture, un expert doit pouvoir être joint par téléphone.
- Pour les CNO et les fédérations nationales : quand les ressources le permettent, donner accès à un soutien continu et à des options de prise en charge basées sur des données probantes (p.ex. du personnel de soutien aux athlètes jusqu'aux psychologues cliniciens) ou à un [service confidentiel de conseil en matière de santé mentale](#).

**Pour les athlètes et les membres de leur entourage en situation d'urgence de santé mentale, se référer à un [Plan d'action d'urgence](#). En outre, tenir compte des points suivants :**

- Pour les FI et les comités d'organisation locaux : une signalisation claire des services d'urgence et l'emplacement des services d'urgence hospitaliers les plus proches de l'événement.



# AUTRES POINTS

## Intégrer une surveillance de la santé mentale

Il est essentiel d'assurer un suivi longitudinal pour identifier et comprendre les problèmes de santé mentale que rencontrent les athlètes, cette surveillance jouant un rôle crucial sur les efforts de prévention et d'intervention rapide<sup>x</sup>.

Il est considéré comme de bonnes pratiques :

- Pour les CNO, les fédérations nationales et les FI : de mettre en œuvre une surveillance de la santé mentale des athlètes par le biais d'une expertise appropriée, en accordant la priorité à la confiance et à la confidentialité. Des outils appropriés sont indiqués dans la section Ressources ci-après.
- Pour les CNO, les fédérations nationales et les FI : de soutenir la recherche sur la santé mentale dans le sport quand cela est possible, et même d'y contribuer.

**Confidentialité et vie privée :** veiller à ce que tous les services respectent les principes de confidentialité et les réglementations en matière de protection des données en ce qui concerne les informations relatives à la santé mentale, tout en conservant des canaux de communication appropriés pour accéder à un soutien.

**Approches sensibles aux réalités culturelles :** comprendre les différences culturelles en ce qui concerne la compréhension et l'expression des problèmes de santé mentale et fournir des services de soutien et une signalisation adaptés sur ce plan.

**Intégration avec les mesures de sauvegarde<sup>xi</sup> :** le fait d'être victime de harcèlement et d'abus, qu'il soit physique, émotionnel ou sexuel, peut déclencher une réponse traumatique qui se manifeste par des symptômes traduisant des problèmes de santé mentale. On tiendra compte des bonnes pratiques suivantes :

- Les responsables de la protection fournissant du soutien et proposant des consultations sont dans l'idéal présents dans la zone calme, à l'écart du public, des médias et des lieux où les athlètes et leur entourage circulent en grand nombre.
- Les athlètes doivent être en mesure d'entrer en contact avec un responsable de la protection en personne, par e-mail ou en ligne.
- Tous les rapports et toutes les consultations doivent être strictement confidentiels (sauf dans le cas où la loi impose de divulguer des informations)
- Il est essentiel de proposer un espace permettant des conversations privées et confidentielles.



# 3. ÉVALUATION POST-ÉVÉNEMENT ET LEÇONS TIRÉES



Pour les organisateurs d'événements multisports, les CNO, les fédérations nationales et les FI :

- Entreprendre une évaluation formelle et structurée des interventions réalisées lors de l'événement avec le personnel de soutien et réfléchir aux leçons tirées. Une session de bilan peut également être l'occasion d'élaborer un plan de contingence afin de réduire la probabilité d'incidents récurrents et d'identifier si un soutien est nécessaire pour les personnes ayant vécu des situations traumatisantes pendant l'événement.
- Les athlètes doivent avoir l'opportunité de bénéficier d'un soutien psychologique après leur retour, afin de gérer les sentiments de perte, leurs émotions négatives et les défis soulevés en matière d'identité qui sont caractéristiques de la période post-olympique<sup>xii</sup>.
- Le personnel de soutien susceptible d'avoir été lui-même impliqué dans des situations traumatisantes durant l'événement sportif doit également avoir accès à une prise en charge tenant compte de la violence ou du traumatisme.



# LES ATHLÈTES DOIVENT AVOIR L'OPPORTUNITÉ DE BÉNÉFICIER D'UN SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE APRÈS LEUR RETOUR



# 4. RESSOURCES ET RÉFÉRENCES



**Santé mentale des athlètes de haut niveau : Déclaration de consensus du Comité International Olympique (2019)** En 2018, la commission médicale et scientifique du CIO a établi un groupe de consensus de 20 experts composé de psychiatres, de psychologues, de représentants des athlètes et de professionnels de la médecine du sport.

Ces experts ont étudié 14 689 articles publiés, en analysant les preuves les plus probantes existantes pour rédiger une déclaration de consensus visant à informer la pratique clinique, à guider les interventions individuelles comme systémiques et à améliorer la santé mentale des athlètes.

**Donner aux athlètes accès à un soutien pendant et après leur carrière :** la [ligne d'assistance « Mentally Fit »](#) vient compléter les services de soutien à la santé mentale généralement en place durant les Jeux Olympiques, avec notamment la présence de psychologues et de psychiatres dans la polyclinique du village olympique.

## Promotion de la santé mentale au sein du Mouvement olympique (2021) :

La [Boîte à outils du CIO sur la santé mentale des athlètes de haut niveau](#) (2021) a été approuvée par la commission exécutive du CIO en mai 2021. Cette boîte à outils a pour but d'aider les parties prenantes du Mouvement olympique, notamment les FI, CNO, Comités Paralympiques Nationaux, membres de l'entourage des athlètes, professionnels de santé et autres parties prenantes comme les fédérations nationales, clubs et équipes, à développer et mettre en œuvre des initiatives relatives à la protection et à la promotion de la santé mentale et du bien-être des athlètes de haut niveau.

Sur [Athlete365](#), le CIO a conçu des programmes et des ressources visant à aider les athlètes sur le plan de la santé mentale pendant et après leur carrière sportive, notamment en aidant les athlètes à la retraite dans leur transition de carrière et en proposant un module sur [la gestion de la santé mentale en ligne](#).

Le CIO a élaboré et dispense des programmes de formation sur la santé mentale ([Diplôme du CIO en santé mentale dans le sport de haut niveau](#) et [Certificat du CIO en santé mentale dans le sport de haut niveau](#)) qui s'adressent aux athlètes, aux entraîneurs et aux autres professionnels dans le monde du sport, afin d'améliorer leur compréhension de la santé mentale et d'apprendre comment assurer leur propre bien-être.

**Fournir des outils pour améliorer la surveillance de la santé mentale :** [l'outil d'évaluation de la santé mentale dans le sport \(SMHAT-1\)](#) du CIO peut être utilisé par les médecins du sport et autres professionnels de santé diplômés/habilités à des fins de dépistage périodique. Le CIO recommande d'utiliser le Questionnaire sur les problèmes de santé du Centre de recherche sur les traumatismes sportifs d'Oslo ([OSTRC-MH](#)) pour les rapports relatifs à la surveillance longitudinale réalisés par les athlètes. Le CIO recommande également d'utiliser le [Formulaire de rapport modifié du CIO](#) pour les rapports relatifs à la surveillance longitudinale réalisés par les médecins.

[L'outil de reconnaissance de la santé mentale dans le sport \(SMHRT-1\)](#) peut être utilisé par les athlètes, les entraîneurs, les membres de la famille et tous les autres membres de l'entourage de l'athlète pour reconnaître les problèmes de santé mentale, mais pas pour les diagnostiquer.



<sup>i</sup>Gouttebarga et al., 2019. Occurrence of mental health symptoms and disorders in current and former elite athletes: a systematic review and meta-analysis. *British Journal of Sports Medicine* 53, pp. 700-706

<sup>ii</sup>Ce droit humain est consacré dans plusieurs traités internationaux relatifs aux droits humains – notamment dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels des Nations Unies (PIDESC). Le CIO s'est engagé à respecter les droits humains reconnus à l'échelle internationale dans la Charte olympique (2023) et dans son Cadre stratégique en matière de droits humains (2022). L'impact des droits humains sur la santé a été détaillé plus en avant dans le Code médical du Mouvement olympique (2024). Voir également la Déclaration sur les droits et responsabilités des athlètes (2018)

<sup>iii</sup>Comme l'imposent divers cadres normatifs tels que le Code médical du Mouvement olympique (2024), la Déclaration sur les droits et responsabilités des athlètes (2018) et la Charte olympique (2023).

<sup>iv</sup>Currie A, McDuff D, Johnston A, Hopley P, Hitchcock ME, Reardon CL, Hainline B. Management of mental health emergencies in elite athletes: a narrative review. *Br J Sports Med.* juin 2019 ; 53(12):772-778.

<sup>v</sup>Mountjoy M, Junge A, Bindra A, et al. Surveillance of athlete mental health symptoms and disorders: a supplement to the International Olympic Committee's consensus statement on injury and illness surveillance. *British Journal of Sports Medicine* 57:1351-1360.

<sup>vi</sup><https://stillmed.olympics.com/media/Documents/Beyond-the-Games/Integrity/Bonne-Gouvernance-FR.pdf>

<sup>vii</sup>Mountjoy M, Moran J, Ahmed H, et al Athlete health and safety at large sporting events: the development of consensus-driven guidelines *British Journal of Sports Medicine* 2021;55:191-197.

<sup>viii</sup>Faustin M, Burton M, Callender S, Watkins R, Chang C. Effect of media on the mental health of elite athletes. *Br J Sports Med.* février 2022 ;56(3):123-124. doi: 10.1136/bjsports-2021-105094. Epub 7 janvier 2022. PMID : 34996750.

<sup>ix</sup>Mountjoy M, Junge A, Bindra A, Blauwet C, Budgett R, Currie A, Engebretsen L, Hainline B, McDuff D, Purcell R, Putukian M, Reardon CL, Soligard T, Gouttebarga V. Surveillance of athlete mental health symptoms and disorders: a supplement to the International Olympic Committee's consensus statement on injury and illness surveillance. *Br J Sports Med.* novembre 2023 ;57(21):1351-1360. doi: 10.1136/bjsports-2022-106687. Epub 19 juillet 2023. PMID : 37468210.

<sup>x</sup>Mountjoy M, Junge A, Bindra A, Blauwet C, Budgett R, Currie A, Engebretsen L, Hainline B, McDuff D, Purcell R, Putukian M, Reardon CL, Soligard T, Gouttebarga V. Surveillance of athlete mental health symptoms and disorders: a supplement to the International Olympic Committee's consensus statement on injury and illness surveillance. *Br J Sports Med.* novembre 2023 ;57(21):1351-1360. doi: 10.1136/bjsports-2022-106687. Epub 19 juillet 2023. PMID : 37468210.

<sup>xi</sup>[IOC Safeguarding Toolkit\\_FRE\\_Screen\\_Full1.pdf\(olympics.com\)](#)

<sup>xii</sup>Bradshaw, H., Howells, K., & Lucassen, M. (2021). Abandoned to manage the post-Olympic blues: Olympians reflect on their experiences and the need for a change. *Qualitative Research in Sport, Exercise and Health*, 14(5), 706–723.



International Olympic Committee,  
Château de Vidy, 1007  
Lausanne, Switzerland  
Tel +41 (0)21 621 6111

© Cette publication ne peut être reproduite, même partiellement, sous quelque forme que ce soit, sans l'autorisation écrite du CIO. Tous les droits de reproduction, de traduction et d'adaptation sont réservés pour tous les pays.

© Toutes les marques commerciales reconnues